



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan de secteur règlementaire n°05

Avesnes-le-Sec, Haspres, Marquette-en-Ostrevant, Neuville-sur-Escaut, Mastaing,
Noyelles-sur-Selle, Wasnes-au-Bac, Wavrechain-sous-Faulx

PIECE N° 4-C-1

PLAN DE PROTECTION DU PATRIMOINE
ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER
AVESNES-LE-SEC - PLANCHE 1

APPROBATION DU PROJET LE 18 JANVIER 2021

ÉCHELLE : 1/5000



anteagroup

La Porte du Hainaut
Communauté d'agglomération
Investirons le futur de notre territoire - 2010-2020

IWUY

LIEU-SAINT-AMAND

NOYELLES-SUR-SELLE

HASPRES

VILLER

Patrimoine naturel

- Espace naturel
- Espace naturel sportif, de loisir, camping ou tourisme

Patrimoine naturel protégé au titre de l'article L. 151-19 du CU

- Alignement d'arbres

Linéaire d'eau

- Élément hydraulique

Infrastructure pédestre et cycliste à conserver ou à créer (tracé approximatif)

- Promenade
- Cavalier et ancienne voie ferrée

0 250 m

Sources : CAPH ; Service du cadastre ; Antea Group



Avesnes-le-Sec, Haspres, Marquette-en-Ostrevant, Neuville-sur-Escaut, Mastaing,
Noyelles-sur-Selle, Wasnes-au-Bac, Wavrechain-sous-Faulx

PIECE N° 4-C-1

PLAN DE PROTECTION DU PATRIMOINE
ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER
AVESNES-LE-SEC - PLANCHE 2

APPROBATION DU PROJET LE 18 JANVIER 2021

